

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
1<sup>er</sup> Décembre 2021



Date d'affichage  
1<sup>er</sup> Décembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	29
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – VIRASSAMY PADEYEN –  
DUBOIS - LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON - LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/58 – OBJET : OUVERTURES DE CREDITS 2022**  
**« DEPENSES D'INVESTISSEMENT »**

**N° 2021/58 – OBJET : OUVERTURES DE CREDITS 2022**  
**« DEPENSES D'INVESTISSEMENT »**

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est ainsi possible de faire face, s'il y a lieu, à certaines dépenses urgentes.

Les crédits éventuellement utilisés seront repris aux budgets primitifs de l'exercice.

- Considérant l'utilité de cette mesure,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 29 Novembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **d'APPROUVER** les ouvertures de crédits pour l'année 2022 pour l'ensemble des budgets de la Commune, dans les limites suivantes :

**Budget ville**

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » 56 000 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 113 000 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 938 000 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » 96 000 €

**Budget Salles**

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 5 200 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 1 200 €

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **9 Décembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN